

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROTEC'CAVE

Version: 999d

Date de révision: 27/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PROTEC'CAVE
1. 1. 1. Contient:
 - ciment Portland
 - 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate; 3-iodoprop-2-yn-1-yl butylcarbamate
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Résine imperméabilisante
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121
F-67025 STRASBOURG CEDEX
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
 - * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
 - * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
 - * Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
 - * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
 - * STOT un. 3. / SGH07 - H335 *
 - * Tox. aq. chron. 4 / H413 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone pour l'extinction.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROTEC'CAVE

Version: 999d

Date de révision: 27/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous cléf.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH208 Contient du (de la) • ciment Portland. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- hydrocarbures, C10-C12, iso-alkanes, <2% aromates
- N° CE: 923-037-2 - N° CAS: 90622-57-4
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471991-29
- Conc. (% pds) : 25 < C <= 35
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
- Tox. aq. chron. 4 - H413
 - ciment Portland
- N° CE: 266-043-4 - N° CAS: 65997-15-1
- Conc. (% pds) : 20 < C <= 25
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3. - H335 - Irr. cut. 2 - H315 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
 - carbendazine (ISO); benzimidazole-2-ylcarbamate de méthyle
- N° Id: 613-048-00-8 - N° CE: 234-232-0 - N° CAS: 10605-21-7
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 0,1
- SGH :
* SGH08 - Danger pour la santé - Repr. 1B - H360 - Mutag. 1B - H340
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410
 - 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate; 3-iodoprop-2-yn-1-yl butylcarbamate
- N° Id: 616-212-00-7 - N° CE: 259-627-5 - N° CAS: 55406-53-6
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 0,1
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 3 - H331 - Sens. cut. 1 - H317 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 1 - H372 * SGH05 - Corrosion - Lés. oc. 1 - H318
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410
- (H372 (larynx))

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROTEC'CAVE

Version: 999d

Date de révision: 27/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à des températures comprises entre 4 et 32°C
7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROTEC'CAVE

Version: 999d

Date de révision: 27/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

7. 3. Utilisation(s) finale(s)
particulière(s): Résine imperméabilisante

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

8. 2. 2. Protection des mains: Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc butyle

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: vêtements de protection à manches longues

8. 2. 4. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide visqueux

9. 1. 2. Couleur: blanc / gris

9. 1. 3. Odeur: douce

9. 1. 4. PH: 9

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: > 160 °C

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: -20 °C

9. 1. 7. Point d'éclair: 42 °C

9. 1. 8. Température d'auto-inflammabilité: 250 °C

9. 1. 9. Température de décomposition: Non déterminé.

9. 1. 10. Limites d'explosivité: LIE : 0.6%
LSE : 8%

9. 1. 11. Pression de vapeur: 0.2 kPa (23 °C)

9. 1. 12. Densité gazeuse: > 1

9. 1. 13. Densité relative (eau = 1): 1,507

9. 1. 14. Viscosité: 1 600 - 2 200 mPa.s

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Non déterminé.

9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non déterminé.

9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau: Non déterminé.

9. 2. 5. Vitesse d'évaporation: 0.2
(n-butyle acétate = 1)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROTEC'CAVE

Version: 999d

Date de révision: 27/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	[CAS : 55406-53-6] CL50/inhalation/4h/rat = 6,89 g/m3
11. 2. 2. Contact avec la peau:	[CAS : 90622-57-4] : DL50/cutanée/lapin = > 2 000 mg/kg [CAS : 10605-21-7] : DL50/cutanée/lapin = > 8 500 mg/kg DL50/cutanée/rat = 2g/kg [CAS : 55406-53-6] : DL50/cutanée/rat = > 2 000 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Irritant pour les yeux.
11. 2. 4. Ingestion:	[CAS : 90622-57-4] : DL50/orale/rat = > 5 000 mg/kg [CAS : 10605-21-7] : DL50/orale/rat = > 5 050 mg/kg [CAS : 55406-53-6] : DL50/orale/rat = 1 470 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	faible
12. 4. Mobilité dans le sol:	Donnée non disponible.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12. 6. Autres effets néfastes:	Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1263

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROTEC'CAVE

Version: 999d

Date de révision: 27/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Code de restriction en tunnels:	(D/E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	se référer aux points 8 et 13
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 1907-2006 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 790-2009 Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H340 Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H302 Nocif en cas d'ingestion. H331 Toxique par inhalation. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PROTEC'CAVE

Version: 999d

Date de révision: 27/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 4. Historique:

- 16. 4. 1. Date de la première édition: 12/12/2006
- 16. 4. 2. Date de la révision précédente: 20/01/2014
- 16. 4. 3. Date de révision: 27/06/2016
- 16. 4. 4. Version: 999d
- 16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°: 1 > 16
- 16. 5. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr